

La corruption, avatar d'un mal très ancien !

*La corruption, une des incarnations de la délinquance des élites en col blanc
Evolution, problématiques, évaluation d'impact de la corruption sur les gouvernances
politiques et économiques*

Maître Carol SABA¹

9-10 mai 2017 – Beyrouth - Liban

Introduction

"La lutte contre la corruption continue à représenter un intérêt croissant pour les législateurs et les procureurs dans le monde entier. Il existe un consensus croissant sur les types de comportements de criminalité, mais des différences significatives entre les pays restent notables concernant la façon dont les lois sont appliquées et à l'encontre de quelles personnes elles sont appliquées. Étant donné l'élargissement du champ d'application de ces lois et des pénalités qui peuvent être appliquées, il est plus important que jamais que les entreprises soient informées des accrus inhérents à ces changements". Ce sont là les paroles du Responsable du Département Anti-Corruption du cabinet anglais CMS Cameron MCKENNA (Guide CMS 2013) qui donnent toute la mesure de l'ampleur de ce fléau mondial qu'est la corruption, qui n'est rien d'autre que l'avatar d'un mal très ancien qui se métamorphose et mute en fonction des périodes, des époques et des contextes.

Quelques mots préliminaires rapides pour dire toute l'émotion qui est la mienne comme avocat « franco-libanais » assumant pleinement et positivement cette double appartenance de son être et sa fidélité au Liban et à la France. Emotion de revenir parler, ici et maintenant, dans cette maison, la Maison de l'Avocat, et dans ces lieux, le Palais de Justice libanais, qui ont connu mes débuts d'avocat, ici même, au cœur de ce millefeuille d'histoire qu'est Beyrouth, cette ville méridionale et magique, un feu d'artifice permanent, constamment tournée vers l'Occident et ses inspirations et dont le cœur ne cesse de battre au rythme des mystères de l'Orient, cet Orient si simple et si compliqué, comme l'a qualifié le Général de GAULLE en 1941, venu ici se ressourcer, en pleine guerre mondiale.

Revenons à la corruption. Il m'a été demandé, dans le cadre du « Campus Juridique 2017 Liban »² organisé par le Barreau de Paris en coopération avec le Barreau de Beyrouth, d'ouvrir le bal des réflexions de ce premier Carrefour portant sur la « *Transparence et la Coopération en matière financière et fiscale* », pour évoquer plus particulièrement les problématiques liées au développement de la corruption et à ses incidences néfastes dans nos sociétés modernes.

¹ Avocat à la Cour au Barreau de Paris (droit bancaire et financements, droit des sociétés et des affaires, droit des contrats, droit de la responsabilité contractuelle, droit des opérations immobilières et hôtelières, contentieux, médiation, arbitrage et Moyen Orient). Adjoint du directeur juridique international d'une grande banque française, puis avocat-associé responsable du département bancaire de plusieurs cabinets d'avocats internationaux à Paris. Installé à son compte depuis 2012. Adjoint au Responsable de la Commission Internationale Paris-Beyrouth de l'Ordre des Avocats de Paris. Membre de plusieurs comités de place. Membre de la commission juridique inter-cultes du ministère de l'intérieur sur le droit des cultes et le Code de la laïcité en France. Responsable de la communication de l'Assemblée des Evêques Orthodoxes de France (AEOF). Membre fondateur de la Conférence des Responsables de Culte en France (CRCF). Producteur-Présentateur d'une émission mensuelle de télévision. Chroniqueur régulier sur plusieurs médias en France et au Liban.

² « Campus 2017 Liban » : « Les avocats artisans de progrès pour les économies et les droits humains ». Carrefour « *Transparence et Coopération en matière financière et fiscale* »

Quelques considérations éthiques et morales : corruption vs probité !

Il importe de poser un constat éthique, moral, voir même spirituel sur la corruption en la qualifiant de « mal ». Un mal aussi vieux que l'humanité, consubstantiel à la nature humaine, qui oscille sans cesse entre le bien, qui transfigure, et le mal, qui défigure. La lutte contre la corruption procède originellement de ce combat spirituel, ontologique, structurel et permanent entre le bien et le mal, deux catégories qu'il convient d'appréhender dans leur double dimension absolue (spirituelle, ontologique) et relative (morale, sociétale). La corruption n'est rien d'autre dans ce contexte qu'une déviance fondamentale, sournoise et dissimulée, du bien au profit du mal et, des intérêts « publics » (ceux de la « chose publique ») au profit des intérêts « privés » (les intérêts d'une personne et/ou d'un groupe de personnes au profit des objectifs politiques, économiques, culturels, et/ou sociétaux qu'ils poursuivent au détriment du « bien commun »).

Il s'agit donc d'un véritable cancer, rongeur et destructeur, qui s'attaque aux systèmes immunitaires de nos sociétés et de nos gouvernances publiques. Un cancer qui ne cesse de métastaser et de saper les bases éthiques et morales de ces gouvernances. Mais, au-delà de ces deux qualificatifs, « mal » et « déviance », le mot « abus » revient souvent aussi pour qualifier les mécanismes par laquelle la corruption opère, cette mutante qui résiste à toutes les pesanteurs et à l'usure du temps. Ce fléau qui porte atteinte aux principes d'éthique, de probité, de transparence et de bonne gouvernance, ne cesse en effet de se métamorphoser, aujourd'hui plus que jamais, pour emprunter de nouveaux chemins et de nouvelles formes, selon les époques et les contextes, qui masquent la réalité et l'ampleur des dégâts qu'il génère. La corruption n'est plus dans le monde d'aujourd'hui, l'opération isolée d'une personne qui abuse du pouvoir qui lui a été délégué et qu'il détourne par son influence et sa position, à son profit. Dans un monde globalisé, en pleine transformation et mutation, où se développent, sous l'effet de la révolution digitale, de nouvelles formes de criminalités dites « numériques » où l'ingéniosité criminogène n'a pas de limite et où le virtuel rejoint le réel et inversement, la corruption est devenue une opération « complexe », souvent sournoise et dissimulée, dont les mutations opèrent en profondeur.

Cette délinquance est devenue une sorte de délinquance « systémique » qui procède à partir d'un système que domine une certaine élite qui détient les leviers sociopolitiques et économiques du pouvoir et de l'influence. Multiples sont en effet les formes qu'adopte la « délinquance des élites » et qu'elle secrète, suscite et développe dans nos sociétés dans le cadre de la délinquance d'affaire et/ou financière et/ou fiscale. Abus de biens sociaux, appels d'offre truqués, blanchiment d'argent, cavalerie, corruption, détournement de fonds, faillite frauduleuse, fraude fiscale, trafic d'influence, détournement de fonds publics, recel d'abus de bien social et/ou de trafic d'influence, escroquerie, abus de position dominante, délit d'initié etc. La liste est longue et emblématique de ce qu'on appelle communément la délinquance « en col blanc ».

La liste est longue certes, mais certainement pas exhaustive. La révolution digitale, celle du numérique et des mécanismes de la communication, implique un changement structurel de paradigme de gouvernance sous l'effet du passage du monde du « centre » (WORLD OF THE CENTER), où les pouvoirs s'organisaient d'une manière verticale et pyramidale, d'une manière plus ou moins visible, vers le monde du « réseau » (WORLD OF THE NETWORK, où l'organisation se fait de plus en plus selon un mode « circulaire », une sorte de « nébuleuse » où il est difficile de cerner qui détient qui (google comme entreprise mondiale en est une illustration emblématique^o). Ce changement de paradigme avec les accélérations technologiques qui l'accompagnent, ouvre un champ très étendu à la formation de nouvelles criminalités,

complexes et astucieuses, qui se développent aujourd'hui dans la sphère du numérique autour de ce que les auteurs appellent désormais la « cybercriminalité » ou le « numérique criminogène », favorisé par le développement à grande vitesse des logiciels, encore non décodés, de la révolution numérique. La corruption est aujourd'hui une des incarnations emblématiques de cette délinquance « en col blanc » qui se développent et se protègent.

La délinquance des élites en col blanc

Ce sont les travaux de recherche en criminologie du célèbre sociologue américain EDWIN SUTHERLAND qui ont lancé la réflexion autour de la délinquance en col blanc, expression synonyme de la délinquance des élites. Ce criminologue et sociologue américain lança pour la première fois en 1945, après la Grande Dépression, les recherches sur les caractéristiques déterminantes de la criminalité en « col blanc », qu'il définit comme étant une criminalité « dont les acteurs qui en font partie sont des élites financières et politiques » (« *A White-collar crime may be defined approximately as a crime committed by a person of respectability and high social status in the course of his occupation* »)

Il est difficile en une vingtaine de minutes d'aborder un sujet aussi central, complexe et multidimensionnel que celui de la corruption, et de revenir en détail, sur le cadre législatif, réglementaire et répressif qui encadre la lutte contre ce fléau mondial qui, sous différentes formes, diverses et variées, astucieuses, insidieuses, simples et/ou complexes, préoccupe aujourd'hui l'ensemble des sociétés de la planète à des degrés divers.

Ce fléau mondial impacte en effet, de plus en plus, aujourd'hui plus que jamais, de plein fouet, les fondements de toutes les gouvernances politiques et économiques des sociétés de notre planète, qu'elles soient démocratiques ou autocratiques. Le développement de ce fléau avec les effets néfastes qu'il implique, notamment au vu des impunités qui continuent à protéger, contre vents et marées, une certaine élite politico-financière, agissent comme un facteur multiplicateur et amplificateur des contradictions et ambivalences qui caractérisent le désenchantement du « Politique » dans nos sociétés. La corruption systémique devient ainsi un facteur favorable au développement du populisme qui cherche à surfer sur les peurs, à exploiter les colères, frustrations et incompréhensions, à instrumentaliser les mésintelligences et les inégalités de nos sociétés. Nombreux sont les auteurs qui voient dans le décalage de traitement entre la sévérité de la criminalité « de droit commun » et la permissivité parfois trop visible de la « criminalité des élites » et de l'impunité qui l'accompagne, une lame de fond qui sape les fondements de la gouvernance politique et menace tout l'édifice.

D'évidence, je ne pourrai couvrir « tout » car « tout » ne peut être couvert dans le si peu de temps qui m'est imparti. Ainsi, je vais tenter de mettre en relief les principales considérations saillantes relatives à la lutte contre la corruption, en revenant sur le caractère différencié des définitions de celle-ci, sur quelques chiffres significatifs qui parlent de ce fléau, sur le cadre normatif qui s'y développe pour appréhender ce phénomène et ses effets mais aussi sur les problématiques saillantes qui sont en pleine évolution et qui suscitent une réflexion nourrie.

Définitions

Qu'elle soit appréhendée à l'intérieur d'un pays ou bien à l'international (la corruption dite « transnationale » qui concerne les entreprises ayant une présence internationale et des ramifications mondiales), la corruption reste marquée par une multitude de définitions. Celles-ci cherchent autant que possible à cerner les mécanismes qui génèrent la corruption, les formes

et les limites de celle-ci. Pour la Banque mondiale, il s'agit pour un responsable politique ou public « *d'utiliser sa position de responsable d'un service public à son bénéfice personnel* ». L'UNESCO, dans le domaine de l'éducation, donne une définition plus large de la corruption en introduisant de plus amples paramètres à appréhender pour définir la corruption comme étant « *l'utilisation systématique d'une charge publique pour un avantage privé, qui a un impact significatif sur la disponibilité et la qualité des biens et services éducatifs et, en conséquence, sur l'accès, la qualité ou l'équité de l'éducation* ».

Au sein des instances de l'Union Européenne, il existe aussi diverses définitions différenciées. Pour l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il s'agit de « *l'utilisation et l'abus du pouvoir public à des fins privées* » alors que pour la Commission « *la corruption est liée à tout abus de pouvoir ou toute irrégularité commise dans un processus de décision en échange d'une incitation ou d'un avantage indu* ». Le groupe multidisciplinaire sur la corruption (GMC) insiste quant à lui sur la difficulté de cerner avec exactitude les bornes légales du phénomène mais rappelle que sa nature relève de « l'abus de pouvoir » ou de « l'improbité » (le contraire de la probité) dans la prise de décision.

Pour l'organisation non gouvernementale « Transparency International », c'est la notion d'abus de pouvoir qui est au centre de la définition : « *la corruption consiste en l'abus d'un pouvoir reçu en délégation, à des fins privées* ». D'où l'idée d'un détournement et d'une déviance mais aussi d'une forme de « tromperie » de la part de celui qui a reçu une délégation de pouvoir et qui l'aurait trahi à des fins personnelles. A noter que la notion de « fins personnelles » est une notion limitative, réduisant le détournement à un intérêt personnel. Certains évoquent la notion de « fins privées », qui est plus extensive puisqu'elle étend le détournement à des fins qui dépassent l'intérêt personnel d'une personne pour favoriser les intérêts privés d'un ou plusieurs groupes de personnes et/ou d'un ou plusieurs groupements (entreprises, association, lobby, partis politiques etc.), au-delà et au détriment de l'intérêt public qui protège le bien commun.

De quoi on parle ? Quelques chiffres saillants et significatifs !

1. 120 milliards d'euros le coût annuel de la corruption dans l'UE et en France
2. 4 entreprises sur 10 estiment que la corruption rend la conduite de leurs affaires plus difficiles
3. Des amendes record ont été décidées à l'encontre de certaines entreprises, ce qui incite à la dissuasion, par exemple dans le cas de groupe SIEMENS en 2008, 1,8 milliards d'euros, dans le cas d'ALCOA, 294 millions d'Euros
4. Les chiffres aussi, quand à la perception de l'ampleur de l'impact de la corruption : selon un sondage effectué récemment, 68% des français estiment que la corruption est très répandue en France
5. Les chiffres aussi dénotent une absence de « sensibilisation » (« *awarness* », disent les anglo-saxons) sur la nécessité d'agir, d'une manière systématique et ordonnée, contre la corruption puisque 8% des entreprises en France prévoient de mettre en œuvre une enquête anticorruption en leur sein dans les années à venir
6. 56% est le pourcentage des entreprises ayant un dispositif de protection des lanceurs d'alerte en leur sein
7. 86% des sociétés du CAC 40 ont un code éthique publié sur leur site sous des appellations diverses et dont le caractère contraignant ou pas, varie en fonction de la sensibilisation à la question de la corruption, c'est ainsi que pour 42% de ces entreprises il s'agit d'un code de « bonnes intentions », pour 36% d'entre elles, il s'agit de code pédagogique et pour 22% seulement des codes substantiels plus ou moins contraignants.

Un cadre normatif anti-corruption en ébullition !

1. Convention contre la corruption des Nations unies signées par la France en 2003, ratifiée en 2005,
2. Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signées par la France en 1997 et ratifiée en 1999,
3. Convention de l'Union Européenne relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des communautés ou des fonctionnaires des états membres (signée par la France en 1997 et ratifiée en 1999),
4. Convention civiles et pénales du Conseil de l'Europe sur la corruption, du protocole additionnel à la convention (signé en 2003).

Problématiques saillantes et évolutives !

Une tendance de fond traverse toutes les sociétés occidentales en faveur d'une plus grande « moralisation » effective et réelle de la vie politique et de toutes les gouvernances publiques, qu'elles soient politiques et/ou économiques. Cette tendance provoque une multiplication du millefeuille réglementaire et une prolifération des conventions internationales. Les dispositifs répressifs se développent aussi dans les droits internes, notamment des pays anglo-saxons.

L'objectif est de renforcer la sévérité législative des textes et des dispositifs « anti-corruption ». Les paroles du responsable du département anti-corruption du cabinet anglais CMS Cameron MCKENNA que je rappelle en début de cette conférence, illustre cette prolifération et ses implications.

Au-delà de ce cadre réglementaire et répressif qui prolifère sous la forme d'un millefeuille qui n'est pas toujours bien pensé et pas toujours efficient, de nouveaux chantiers de réflexion se s'ouvrent face au développement de nouvelles problématiques viennent ajouter au débat des débats autour de questions qui deviennent de plus en plus, « clés », dans les dispositifs de lutte contre la corruption et contre la délinquance en col blanc, classique et/ou numérique.

Le phénomène étant complexe, il est nécessaire à notre avis d'évaluer et d'analyser ces problématiques d'une manière approfondie, non pas selon la méthode binaire, classique et cartésienne, des avantages et inconvénients, mais selon la méthode globale d'analyse à l'anglo-saxonne, celle du SWOT ANALYSIS : « **Strengths** » (forces), « **Weaknesses** » (faiblesses), « **Opportunities** » (opportunités), « **Threats** » (menaces).

Parmi les chantiers mentionnés ci-dessus, on peut recenser à titre d'exemple :

1. Le chantier de la **TRANSPARENCE**, une notion complexe et pleine de ramifications, et sans cesse évolutive,
2. La question de la **CONFORMITE** (« compliance »), une question de plus en plus centrale au sein des entreprises qui implique de nouvelles gouvernances et procédure pour anticiper et se conformer aux évolutions en la matière (comment la CONFORMITE doit-elle être organisée, à qui elle doit rapporter, à qui elle est rattachée, quelles sont ses pouvoirs d'initiative, d'enquête, d'audit et de diligence et/ou d'injonction dont elle dispose, quelle anticipation pour l'organisation et le développement de processus pérennes, quel est le rôle d'alerte de la Conformité etc.)

3. Les **LANCEURS D'ALERTE** et les limites de leur rôle, les écueils et étendues de leurs dispositifs, le type de protection dont ils doivent bénéficier,
4. Le chantier du **LOBBYING**, ses limites et ses objectifs, et la transparence de ses process. Quelle éthique et les limites du lobbying que les lobbyistes doivent respecter dans leur relation avec les politiques et les personnes publiques qui sont, souvent, des relations ambiguës et ambivalentes (le lobbying étant une pratique de groupe de pression qui est réglementée depuis fort longtemps dans le monde anglo-saxon et qui peine à l'être en Union Européenne et en France)
5. Le champ très ouvert et évolutif de la **RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES**, la fameuse RSE, et ses implications et/ou impacts sur l'organisation de la gouvernance au sein des entreprises et sur la responsabilité morale, économique et/ou pénales des entreprises, un concept évolutif que ce soit en matière environnemental, d'enjeux sociaux, mécénat et culture, mais aussi en matière de respect des normes éthiques politiques et économiques. La norme ISO 26000 a clarifié cette notion en l'articulant autour de 7 piliers : gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, bonnes pratiques d'affaires, relation client-consommateur (développement de la médiation), communautés locales (engagement PRO BONO et sociétal).

Dispositif en France, construction par ajout, en millefeuille, évolutif et encore incomplet

Le dicton dit, jamais deux sans trois, et pourtant nous n'aurons in fine que deux lois SAPIN, SAPIN 1 en 1993 (la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques) et SAPIN 2 (la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique qui a pour objectif de porter la France au niveau des meilleurs standards internationaux en matière de lutte contre la corruption, en particulier la corruption transnationale avec une double approche :

- a) **Préventive**, qui passe d'une part, par la responsabilisation accrue des acteurs économiques (obligation de vigilance qui est soumise à contrôle et évaluation, obligation de mise en place d'un plan de prévention de la corruption) et d'autre part par la création de l'agence nationale de prévention de la corruption qui remplace le Service Central de prévention de la corruption et qui est placée sous l'autorité du ministre de la justice et du ministre des finances et dispose de pouvoirs de contrôle et de pouvoir de sanction administrative en cas de méconnaissance de l'obligation de vigilance par les entreprises et
- b) **Répressive** qui permet à la justice pénale de passer plus facilement lorsque les faits de corruption sont commis à l'étranger

Clin d'œil rapide sur le dispositif en droit libanais

La Liban a adhéré par une loi n°33/2008 à la convention de l'ONU de 2003 sur la lutte contre la corruption. Le code pénal libanais contient aussi un dispositif élaboré sur la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Une loi existe de même sur l'enrichissement illégitime mais aussi sur la question de la lutte contre le blanchiment d'argent. Un ministre a été récemment nommé pour s'occuper de cette question de la corruption qui ronge de plus en plus les bases de l'administration publique au Liban. Il est encore très prématuré d'évaluer cette nouveauté et ses résultats dans une société rongée par les différentes formes de corruption et par la perte de

repères du Politique. Mais, d'évidence, le développement de la corruption au Liban reste intimement liée au contexte politique libanais, complexe et compliqué, fortement marqué, après les années de guerre, par l'affaiblissement continu de l'Etat de droit et de l'Etat central et de son éthique, au profit des dynamiques et pratiques de nature confessionnelle et en grande partie milicienne, des mini-Etats qui privatisent l'Etat central au profit de leurs intérêts multiformes et qui se partagent le pouvoir au Liban au détriment du « bien commun ».

Conclusion

Impact de la corruption sur les gouvernances, un problème de fond et une menace sérieuse !

« Dans de nombreux pays, les gens sont privés de leur besoins les plus élémentaires et vont se coucher chaque nuit en ayant faim en raison de la corruption, alors que les puissants et les corrompus jouissent d'un train de vie somptueux et extravagant en toute impunité ». Ce constat est terrible. Il est fait par José UGAZ, président de « Transparency International », une ONG globale, de composition internationale, qui se veut être « la global anti-corruption coalition » et qui se donne comme objectif « d'avoir un monde libre de toute corruption ».

José UGAZ met en relation explosive, plusieurs notions critiques. Il y a en premier lieu, la notion de PRIVATION des besoins essentiels. La CORRUPTION, notamment celle d'une certaine élites socio-politique et économique dans des pays du tiers monde et au-delà, creuse les « inégalités » sociales par son mode de vie opulent. UGAZ évoque aussi la notion d'IMPUNITE de cette élite puissante qui, par son insolence, suscite des colères et des frustrations qui font le lit du populisme dont on constate ici et là le développement galopant, aussi bien dans les sociétés développées que celles qui le sont moins.

Ce n'est certainement pas un hasard si le « Corruption Perceptions Index 2016 », souligne la connexion entre corruption et inégalités. Cet INDEX est publié annuellement depuis 2012 par Transparency International. Il pointe des doigts accusateurs ou absoluteurs, dans plus de 176 pays et territoires de la planète « monde », la situation dégradée ou bien assainie de la corruption en les notant sur une échelle allant de 0 à 100 (zéro, étant l'échelle de corruption la plus poussée, et 100, étant celle de la situation la plus saine ou bien la plus assainie).

Cet INDEX indique que corruption et inégalité « se nourrissent l'une de l'autre en formant un cercle vicieux entre d'une part, la corruption et d'autre part, la distribution inégalitaire aussi bien du pouvoir en société que de la richesse de celle-ci ». Davantage, ajoute et conclut le rapport, la « réciproque entre corruption et inégalité, nourrit le populisme ».

Ainsi, la corruption ne menace pas seulement la structure socio-politique et les fondements des sociétés sous-développées, empêchant ainsi leur développement vers un assainissement progressif et gradué des situations de corruption, mais aussi risque, d'impacter de plein fouet la démocratie dans les sociétés démocratiques développées et de rétrograder la gouvernance de celles-ci surtout, quand on constate, ici et là, que dans ces sociétés, la lutte contre la corruption reste une affaire de « posture » médiatique des gouvernants qui met l'accent sur la nécessité de moraliser la vie publique et politique, en faisant adopter une énième réforme de textes sur la prévention et la lutte contre la corruption, mais sans aller plus loin, d'une manière massive et généralisée, dans la mise en œuvre de la lutte contre la corruption avec une justice pénale adaptée et dynamique prête à faire condamner les élites sociopolitiques et économiques pour faire cesser l'impunité, la suspicion et le discrédit de la classe socio-politique des élites

gouvernantes. A défaut d'un assainissement démocratique, progressif et décisif, le populisme continuera à gagner du terrain, menaçant les fondements de la gouvernance démocratique.

D'ailleurs, le communiqué de presse de Transparency International qui appelle à « *enrayer le cercle vicieux corruption-inégalité* », là aussi ne mâche pas ses mots en faisant le constat de la montée du populisme en raison d'une corruption mal soignée et mal éradiquée. « *Le nombre croissant, dit-il, de politiciens populistes dans de nombreux pays est un signal d'alarme* » avant d'ajouter que « *L'année 2016 a montré que, dans le monde entier, la corruption systémique et l'inégalité sociale se renforcent mutuellement, conduisant à une désillusion populaire vis-à-vis du monde politique et fournissant un terreau fertile à la montée des politiciens populistes* ». « *Nous ne pouvons pas, a ajouté José UGAZ, président de Transparency International, nous permettre le luxe d'attendre. La corruption doit être combattue d'urgence, afin que la vie des gens s'améliore dans le monde entier* ».

Je rappelle que Transparency International est un organisme international qui œuvre à démasquer les situations de corruption de par le monde, aussi bien dans les endroits les plus sous-développés de la planète, comme les villages les plus reculés de la ruralité de l'Inde, que dans les lieux censés être les plus développés de la planète tels que les corridors du pouvoir de l'Union Européenne à Bruxelles. La méthode poursuivie par cet organisme consiste à aller chercher l'information à la source en donnant la parole aux victimes de la corruption et aux témoins de ce genre de situations dans chacun des 176 pays et territoire objet des travaux d'observation de l'INDEX annuel qui est publié et qui devient un baromètre de bonne ou de mauvaise note en matière de lutte contre la corruption pour les gouvernants de ces pays.

C'est ainsi qu'on découvre par exemple que, en 2016, les meilleurs dix premiers bons scores de cet INDEX, sont obtenus par les pays nordiques (Danemark, 90, Nouvelle Zélande, 90, Finlande 89, Suède 88, Suisse 86, Norvège 85), qui sont le plus proche de l'échelle de la meilleure situation en termes d'éradication des phénomènes de corruption. On retrouve ici la géopolitique mentale et comportementale que Max WEBER, le célèbre et grand maître de la sociologie politique a essayé de démontrer dans son ouvrage de référence « *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* ». On découvre aussi dans l'INDEX 2016 que la France qui malgré les efforts législatifs entrepris avec les deux lois SAPIN 1 en 1993 et SAPIN 2 en 2016, pour la prévention et la détection de la corruption, reste toujours dans une position mitigée dans la véritable lutte contre la corruption avec une note en 2016 dans l'INDEX de Transparency International (69) qui s'est encore dégradée au regard des meilleurs notes que la France avait accusé dans les années précédentes (71).

Le constat alarmant et alarmiste que fait José UGAZ en dit long sur les liaisons dangereuses et les relations de cause à effet qui existent entre d'une part, le fléau multiforme de la corruption, ce cancer qui ronge aussi bien les sociétés développées et démocratiques que celles qui ne le seraient moins ou pas encore et, d'autre part, les « **inégalités** » croissantes que la corruption génère et les « **impunités** » criantes et parfois insolentes d'une certaine élite politico-économique au pouvoir.

C'est ainsi que l'absence d'une justice réelle et efficace qui éradique en acte et non pas seulement en paroles, le pacte de corruption en faisant condamner corrupteurs et corrompus, favorise le développement du populisme qui vient instrumentaliser les frustrations et les colères qu'une impunité insolente génère. C'est ainsi que le « *tous pourris* » qu'on entend de plus en plus aussi bien en Orient qu'en Occident, devient une rhétorique populiste emblématique exprimant une colère des classes moyennes et populaires et de la société civile face à la

délinquance des élites et leur impunité organisée. Le « tous pourris » exprime une certaine indignation citoyenne face à ce qui est perçu comme une forme de rupture d'égalité devant la loi et dans le traitement différencié de la criminalité ordinaire de droit commun d'une part, et la criminalité des élites politico-financiers en col blanc.

La dénonciation de l'économie financiarisée à outrance et de la course effrénée au profit, qui sont de plus en plus détachées de toutes considérations éthiques et morales, est abondante dans la presse mais aussi chez les intellectuels, philosophes et autres relais d'opinion. Elle n'est pas sans relation aussi avec le développement des sentiers de la corruption dans nos sociétés modernes. Les derniers scandales socio-politiques en France et les débats sur les besoins d'une loi programmatique de « moralisation » de la vie politique, l'illustrent d'une manière emblématique. Denis TILLINAC par exemple, dans son livre « *Considérations inactuelles, Scandaleusement antimodernes* » (Editions Plon), dénonce « *une société qui ne propose plus que l'amoralisme de la course à l'argent sous le maquillage du politiquement correct* ». Il propose aux jeunes générations de « *renouer avec l'honneur, la gratuité, le panache, la pureté, l'humour, le tragique, l'aventure, la distance face au monde –autant de choix scandaleusement antimodernes, il en convient* » (Le Figaro Magazine, 7 février 2012). Le philosophe Dany-Robert DUFOUR évoque quant à lui nos sociétés comme « *des sociétés qui vivent une dépression financière mais aussi morale et intellectuelle* ». Dans une Tribune publiée dans le Monde du 31 octobre 2011, il écrit ce qui suit : « *Nous ne vivons pas seulement une crise économique et financière, mais aussi politique, écologique, morale, subjective, esthétique, intellectuelle ... Ce sont les fondements sur lesquels reposent notre civilisation qui sont atteints* ». Quant à elle, Barbara Hendricks, cantatrice et ambassadrice de bonne volonté auprès du HCR s'indigne de son côté aussi, dans un entretien publié dans le quotidien La Croix (27 avril 2012), de la course effrénée au profit et de l'absence de solidarité. « *Que signifient, dit-elle, les notions d'égalité et de solidarité quand l'argent et la cupidité dominant tout, quand certains gagnent plus qu'ils ne peuvent dépenser ? La crise nous donne une occasion de réfléchir et de changer de cap, une opportunité de changer notre manière de voir et de faire* ».

Ainsi, la boucle est bouclée. Je renoue avec les débuts de cette intervention pour dire que la lutte contre la corruption ne peut être détachée d'une réflexion en profondeur sur la crise morale et éthique de nos sociétés modernes. Etant l'avatar d'un mal qui ne cesse de s'incarner dans nos sociétés et dans nos gouvernances, la corruption semble, selon les rapports et les études des organisations internationales, être une vraie menace de fond qui sape les fondements éthiques et politiques de nos gouvernances démocratiques, une menace structurelle qu'aiguise, encore davantage, le développement de l'ultralibéralisme rampant et de l'économie financiarisée mondialisée avec les excès qu'ils provoquent qui déstructurent valeurs, éthiques et gouvernances.

Carol SABA

Pour aller plus loin

1. La Loi Sapin II prise aux mots (Fauves Editions)
2. Comprendre et lutter contre la corruption, Presses Universitaires d'AIX MARSEILLES
3. Criminalité en col blanc, Editions L'Harmattan.

